ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 120457

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet sollicite l'expertise de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la loi relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux. Elle se fait l'écho d'un administré de sa circonscription. La loi du 17 mai 1977 institue le statut des assistants maternels. L'activité de « nourrice » est depuis cette date réglementée. Aussi elle lui demande les dispositions prévues pour calculer la retraite des personnes ayant exercé l'équivalent du métier d'assistant maternel avant l'adoption de cette loi.

Données clés

Auteur : Mme Nathalie Kosciusko-Morizet
Circonscription : Essonne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120457
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2591